

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE  
CONVOCATION**  
4 avril 2026

**DATE D’AFFICHAGE**  
04 avril 2026

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

L’AN DEUX MIL VINGT SIX, le 13 avril, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Marie-Madeleine **BOISANFRAY-PORQUET** - Madame Florence **BOURSIN** – Madame Véronique **CARDON** - Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Corinne **DROUEN** - Madame Catherine **DUMOUCHEL** - Monsieur Éric **ESTRIER** – Monsieur Jean-Sébastien **GLO** - Monsieur Olivier **HERRNBERGER** – Monsieur Jacques **LE BORGNE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** – Monsieur Rémy **PAPOZ** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

**EXCUSÉE** : Madame Céline **HALGATTE** donne pouvoir à Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : M Jean-Sébastien **GLO**.

**DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE VILLERVILLE  
AU CONSEIL D’ADMINISTRATION, A L’ASSEMBLEE GENERALE  
ET AUX COMITÉS DE DÉVELOPPEMENT  
POUR LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL)  
DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville,

Monsieur le Maire informe l’ensemble du conseil municipal que la commune de Villerville est actionnaire de la SPL de développement territorial et touristique du Territoire de Deauville.

- Suite aux élections municipales, il convient maintenant de procéder, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation du membre appelé à représenter la commune de Villerville au Conseil d’administration, conformément aux articles 15 et 16 des statuts de la société.

Il est proposé, pour ce faire, de faire application du dernier alinéa de l’article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de décider, à l’unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination.

Il est proposé la désignation de M Michel **MARESCOT**.

Bien entendu, les élus qui le souhaitent peuvent se porter candidat au cours de la présente séance.

VU l'avis favorable du Conseil Municipal réuni ce jour, il vous est proposé la désignation de M Michel MARESCOT pour représenter la Commune de Villerville lors des Conseil d'administration et des réunions de l'assemblée générale de la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville

- De plus, la Commune de Villerville a conclu avec la SPL de Développement Territorial et Touristique du Territoire de Deauville un contrat d'objectifs « actions touristiques communales ».

Il convient en conséquence, conformément au règlement intérieur de la SPL, de procéder, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation des 2 membres, appelés à représenter la Commune de Villerville au sein du comité de développement « marketing territorial » et à suivre la bonne réalisation de la prestation ainsi confiée.

Il vous est proposé, pour ce faire, de faire application du dernier alinéa de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination.

Il vous est proposé la désignation de :

- membre titulaire au Comité de Développement « Marketing territorial » de la SPL : M Eric ESTRIER

- membre titulaire au Comité de Développement « Communication des événements » de la SPL : Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidats.

VU l'avis favorable du Conseil Municipal réuni ce jour, il vous est proposé la désignation de :

- membre titulaire au Comité de Développement « Marketing territorial » de la SPL : M Eric ESTRIER

- membre titulaire au Comité de Développement « Communication des événements » de la SPL : Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY

#### **APRES DELIBERATION**

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, des membres présents ou représentés,

**ADOpte** les conclusions du rapport.

**DESIGNE** comme membre appelé à représenter la commune de Villerville au Conseil d'administration de la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville, M Michel MARESCOT.

**DESIGNE** M Michel MARESCOT pour représenter la Commune de Villerville lors des réunions de l'assemblée générale de la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville.

**ADOpte** le principe de la désignation au scrutin public tel que proposé.

**PROCEDE** à la désignation de M Eric ESTRIER, membre titulaire, en tant que représentants de la Commune de Villerville au Comité de Développement « Marketing territorial » de la Société Publique Locale de Développement Territorial et Touristique du Territoire de Deauville.

**PROCEDE** à la désignation de Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY, membre titulaire, en tant que représentante de la Commune de Villerville au Comité de Développement « Communication des événements » de la Société Publique Locale de Développement Territorial et Touristique du Territoire de Deauville.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT



